

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASCO 26 - Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (48.955,50 euros) et convention avec l'Académie de Paris (19e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la circulaire du 11 septembre 2020 de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris adressée aux écoles parisiennes pour le lancement de l'appel à projets des Classes à Projets Artistiques et Culturels de l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu la liste des projets retenus par la commission académique ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention annuelle, jointe en annexe, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine à Paris (19^e), et le versement d'une contribution municipale de l'année 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris.

Article 2 : Une contribution d'un montant de 48.955,50 euros est versée à l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine à Paris (19^e) en 2021.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 48.955,50 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, chapitre 932, nature 657382, Rubrique P 213, destination 21300050 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO